

*Initiatives ministérielles**[Traduction]*

Le projet de loi C-30 fait partie de la stratégie du gouvernement pour aider les travailleurs qui ont été licenciés et qui sont sans emploi du fait de la crise dans le secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique à s'adapter à cette situation. Nous devons tenir compte des énormes difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux employés d'établissements de transformation du poisson, surtout les travailleurs plus âgés. Ils n'y sont absolument pour rien, mais de nombreux travailleurs âgés sont sans emploi et n'ont aucune chance ou presque d'en trouver un. C'est là le problème que le projet de loi C-30 vise à résoudre. Les Canadiens veulent que nous fassions preuve de compassion à l'égard de ces gens et c'est ce que nous faisons. Nous présentons des mesures constructives pour faire face à cette crise sans précédent. Le gouvernement aborde le problème en ayant recours à certaines dispositions de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique permettant d'offrir un soutien du revenu aux travailleurs âgés. Il s'agit d'un programme qui sera négocié, financé et mis en oeuvre de concert avec les provinces.

• (1320)

Cependant, certains employés ne peuvent recevoir de l'aide en vertu de la loi actuelle. Je veux parler des travailleurs de moins de 55 ans qui avaient au moins 50 ans le 15 mai dernier et qui sont admissibles à la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. Ils n'ont pas droit à l'aide à l'adaptation des travailleurs âgés aux termes de la loi actuelle. C'est pourquoi le projet de loi C-30 est si important pour permettre de s'attaquer à leurs difficultés.

Les députés ont apporté une contribution utile à cette mesure législative. La semaine dernière, le Comité permanent du développement des ressources humaines a étudié le projet de loi C-30. Il a examiné attentivement les questions soulevées par nos vis-à-vis. Pour la gouverne de la Chambre, j'aimerais revenir sur certains des points qui les préoccupaient.

Lors du lancement d'un nouveau programme, on craint toujours, à juste titre d'ailleurs, que des fonds venant de travailleurs canadiens ayant gagné durement cet argent, n'aillent à des personnes inadmissibles au programme. Je peux assurer à mon collègue que cela ne se produira pas avec ce programme. Pour être admissible aux prestations, une personne doit d'abord répondre aux critères de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, c'est-à-dire travailler soit dans une usine de traitement de poisson soit sur un chalutier, dépendre depuis longtemps de l'industrie du poisson de fond, et être au chômage à la suite d'une compression permanente des effectifs due au déclin des stocks de poisson.

Pour être parfaitement clair, je précise donc qu'il n'est question ici que des travailleurs âgés employés dans une usine de traitement ou sur un chalutier. Tout compte fait, nous estimons que cela représente environ 1 200 hommes et femmes, dont 700 avaient 55 ans, le 16 mai, au moment de l'entrée en vigueur de la stratégie.

Nous estimons que 500 autres travailleurs auront 55 ans au cours de la période d'admissibilité dans le cadre de la stratégie. Le projet de loi C-30 vise à venir en aide à ces 500 hommes et femmes connus pour leur ardeur au travail.

D'aucuns prétendent que si nous allons au secours des travailleurs âgés qui se trouvent au chômage à cause de la fermeture d'une usine de traitement de poisson, nous devrions offrir la même chose aux travailleurs âgés des autres secteurs, qui ont perdu leur emploi du fait de la restructuration de leur industrie. La comparaison ne tient pas. En effet, dans les Maritimes, il n'y a pas trente-six mille industries et cette région vit littéralement de la pêche au poisson de fond; dans les villages qui dépendent de la pêche, il n'y a pas d'autres possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés.

La mort de cette industrie va entraîner celle de villages tout entiers si nous n'aidons pas ces courageux travailleurs à surmonter la crise. Dans une telle situation, les travailleurs âgés n'ont tout simplement pas beaucoup d'options à leur disposition.

Il est tout à fait légitime cependant de se poser la question des effets du déclin de l'industrie du poisson de fond sur le reste de l'économie du Canada atlantique. Je suis sûr que les députés ont conscience du fait que ces programmes d'adaptation n'opèrent pas dans le vide. Tout le littoral atlantique est touché par une réaction en chaîne. Rien qu'à Terre-Neuve, il y a quelque 1 300 villages qui dépendent à un degré ou à un autre de la pêche au poisson de fond, et 800 d'entre eux vivent entièrement de cette industrie. Le gouvernement ne peut se permettre de ne pas en tenir compte, et nous en avons tenu compte.

Les députés se souviendront que le budget a prévu une somme de 800 millions de dollars pour le programme d'initiatives stratégiques. Dans le cadre de ce programme, les projets seront financés à moitié par le fédéral, et à moitié par les provinces et les territoires. Ce sera l'occasion d'essayer des approches novatrices pour former les gens et les remettre au travail. Dans les Maritimes, ce programme sera un complément de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique puisqu'il s'adresse aux personnes n'étant pas directement employées dans l'industrie de la pêche.

Étant donné que Terre-Neuve est la province la plus durement touchée par la crise, elle sera la première à recevoir de l'aide dans le cadre du programme d'initiatives stratégiques.

• (1325)

Jeudi dernier, le ministre du Développement des ressources humaines du gouvernement du Canada, ainsi que le ministre des Pêches et d'autres ministres du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont annoncé qu'ils consacreront 20 millions de dollars à la réalisation de projets à Terre-Neuve dans le cadre du programme des initiatives stratégiques.

Je sais fort bien que le débat sur le projet de loi C-30 n'est pas l'endroit pour donner des détails sur les initiatives stratégiques, mais je peux dire à la Chambre que, en vertu de ces projets, on aidera financièrement des étudiants pour qu'ils restent à l'école. On aidera aussi les nouveaux diplômés à trouver du travail et on encouragera la création d'entreprises dans des secteurs autres que la pêche.

Les fonds donneront également de l'emploi et des possibilités de formation aux chômeurs et aux personnes sous-employées, à ceux qui bénéficient de l'assistance sociale ou qui risquent d'y être bientôt. C'est le partenariat et la collaboration entre les divers niveaux de gouvernement, le secteur privé et les organismes communautaires qui garantissent que des programmes com-